

Commune de Celles
Opération de Développement Rural

Commission locale de Développement rural de Celles

Compte-rendu de la séance du 06 septembre 2016

(19h00 à la Maison de l'Entité – Salle du Conseil communal – Rue Parfait, 14 à 7760 CELLES)

Membres présents

Véronique DURENNE – *Bourgmestre en titre*
Yves WILLAERT – *Echevin délégué à la fonction maïorale*
Michel PECQUEREAU – *Échevin, Président de la CLDR*
Axelle CHANTRY – *Échevine du Développement rural*

Thierry BAUFFE, Carine BREDAS, Damien CUIGNET, Philippe DE KEUKELEIRE, Jean DELESTRAIN, David HOTTON, Thierry LEFEVRE, Martine LEMAIRE, Jean-Claude VANMEENEN – *Membres de la CLDR*
Eric EVRARD, - *Agent de développement FRW*

Membres excusés

Benoît ALLUIN, Jean-Paul DELBECKE, Annie FARVACQUE, Alain HUVENNE, Etienne LEROY, Palick VAN HÖVELL, - *Membres de la CLDR*

Invités présente

Françoise LEFEBVRE, Francis VANCLES - Candidats à la CLDR ; Désirée FIÉVEZ- Animatrice culturelle

Invités excusés

Marie-Vinciane DEBOUVRIE - *Service Travaux, Relais communal ODR*
Gwendoline DEBAISIEUX – *Service Culture*
Stéphanie GUÉRIN - *Agent de développement FRW*

Préambule

Le Président de la CLDR annonce l'ordre du jour et remercie les membres de leur présence.

Approbation du compte-rendu de la séance du 09/06/2016

Un membre relève qu'une phrase contient deux négations ce qui en fausse la signification (« *La CLDR est favorable aux projets de la Fondation « Mais Oui ! » ; elle ne veut pas risquer de les compromettre* ») ; le Président relève qu'il s'agit d'une faute de frappe ; moyennant cette remarque le compte-rendu est approuvé.

Un membre, qui connaît bien le domaine depuis son enfance, relève que l'affirmation de la CLDR quant à l'accessibilité « de fait » du site à la population est exagérée; seul l'accès à la chapelle était toléré, pas le reste.

Le Président confirme que les Oblat limitaient dans le temps l'accès au public pour éviter

Fondation Rurale de Wallonie
Centre d'Entreprise IDETA
Rue Henri Lemaire, 1
B - 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING

Tél: (0)69 87 10 90

d'interférer avec leurs activités. Le souhait actuel de la CLDR et des Velainois est de jouir régulièrement de l'accès au parc.

Maison de village de Velaines : état d'avancement administratif

Le Président confirme que le jury pour la désignation de l'auteur de projet a eu lieu et qu'un participant a été retenu. Le Collège communal ne s'est cependant pas encore positionné.

A la demande de la CLDR, il précise que seul deux candidats (sur 6) ont répondu à l'offre et qu'un a dû être écarté en raison d'un vice de procédure.

Il rappelle que la procédure et le cahier des charges y lié ont été proposés par le collège au Conseil et approuvés par ce dernier.

Reconnaissant que la procédure ait été respectée au pied de la lettre, plusieurs membres de la CLDR regrettent qu'il n'y ait eu finalement qu'une esquisse comme base de réflexion et que la CLDR n'ait pas pu en prendre connaissance ; il craignent que le projet qui sera proposé diverge des intentions de la CLDR et des utilisateurs.

Le Président rappelle que les lignes directrices du cahier des charges avaient été dictées par la fiche projet du PCDR, elle-même approuvée par la CLDR, dont plusieurs membres le sont également d'associations gravitant autour de la salle communale.

L'esquisse, en toute logique, ne s'aurait donc s'écarter des attentes des premiers intéressés.

Le secrétaire rappelle l'obligation légale que l'avant-projet soit soumis à la CLDR et qu'elle ait la possibilité d'émettre ses remarques et observations.

Le Président relève que cette précision répond aux inquiétudes de certaines associations de ne pas pouvoir s'exprimer sur le projet.

Le secrétaire souligne que l'Administration du Développement rural est particulièrement attentive à l'adéquation du projet proposé aux attentes des utilisateurs.

A la demande de la CLDR et afin de s'y replonger en vue de l'examen futur de l'avant-projet, la fiche sera jointe au compte rendu de la réunion du jour.

L'échevine du Développement rural signale qu'il est possible de relancer la procédure si le Collège l'estime nécessaire (ex : note insuffisante).

Le Président lui rappelle qu'il faut attendre le rapport du jury pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause.

Concours-photos de la FRW « Ensemble pour des villages vivants »

Trois membres de la CLDR ont compilé une série de photos ; elles sont passées en revue et le choix est arrêté.

Il est convenu que la démarche administrative (redénomination des fichiers, ...) inhérente au transmis des photos se fasse avec le relais communal (Désirée FIEVEZ) aux heures ouvrables.

Vu la qualité de ce qui a été présenté, plusieurs idées sont émises pour valoriser ce travail (calendrier, encart dans InforCelles,...).

Divers

Composition de la CLDR :

Le Président informe la CLDR des éléments suivants :

- Démission des membres suivants : Carine MALADRY, Albert BOITEAU, Nicole de RIBAUCCOURT, Gérard PAPEGAIX.
- Candidatures de Francis VANCLES et de Françoise LEFÈBVRE.

La CLDR acte les démissions et approuve les candidatures.

Le Président signale que ces éléments seront portés à l'ordre du jour d'un prochain Conseil communal.

Lancement de petits projets du PCDR:

La CLDR propose de travailler sur des petits projets et actions figurant dans le PCDR pour relancer la participation aux réunions.

L'échevine du DR rappelle que 3 d'entre eux avaient été ciblés lors d'une CLDR précédente.

Il est décidé de travailler sur le calendrier agricole ; la CLDR demande de l'aider en terme d'apport de matière ; l'échevine du DR se propose de préparer avec la FRW la réunion.

La CDLR se réunira pour examiner les différents exemples et décider de la forme de celui pour Celles.

Prochaine réunion

La prochaine séance est fixée le mardi 13/10/2016 à 19h ; l'ordre du jour concernera le calendrier agricole.

Eric EVRARD,
Agent de développement FRW